Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 27 (1882)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Croquis: Place et forts de Verdun. — Front des Côtes de Meuse. — Place et forts de Toul. — Nancy et le plateau de Haye. — Positions d'Epinal et de Remiremont. — Place de Belfort. — Position et forts du mont Lomont. — Position de Reims. — Plateau et camp retranché de Langres. — Place et forts de Bésançon. — Position de Dijon. — Place et camp retranché de Lyon.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La Société industrielle suisse de Neuhausen près Schafthouse (fabrique d'armes) annonce la mort, survenue le 24 mai écoulé, de son collaborateur Fréderic Vetterli, âgé de 60 ans. On sait que le défunt était devenu célèbre par le fusil suisse à répétition auquel il a attaché son nom en perfectionnant d'une manière ingénieuse l'obturation et le transporteur du modèle américain Henry-Winchester. Par son infatigable activité et par ses remarquables inventions, Vetterli était arrivé de simple ouvrier armurier à une position éminente et à une grande considération aussi bien à l'étranger qu'en Suisse. Pour toutes les personnes placées sous ses ordres, il était un supérieur bienveillant, pour beaucoup un ami dévoué. Il a rendu à son pays d'excellents services et son nom vivra longtemps encore dans le souvenir de ceux qui l'ont connu et dans toute notre armée.

Vaud. — L'appel suivant est adressé aux habitants de Lausanne :

La fête cantonale des sous-officiers va se célébrer dans nos murs. — Cette fête, fixée aux 22, 23 et 24 juillet, revêtira un caractère patriotique et national.

Pendant ces journées, la place de Beaulieu sera le rendez-vous de tous ceux qui s'intéressent à notre armée suisse et qui veulent rester fidèles aux traditions militaires de notre cher canton.

Pour que notre fête réussisse, le concours de tous est indispensable. Aussi, venons-nous faire appel à la bonne volonté et au dévouement de la population lausannoise.

Lausanne montrera une fois de plus que les fêtes patriotiques ne le laissent point indifférent.

Chers concitoyens, vous répondrez à notre appel chaleureux et pressant en nous adressant des dons d'honneur qui nous permettront d'orner dignement notre modeste pavillon des prix.

Au nom du comité d'organisation : Le président, A. Schnetz-Ler, adjudant, secrétaire d'état-major. — Le Secrétaire, Ph. Lehmann, fourrier de fusiliers.

Un tir fort intéressant et bien organisé aura lieu à la Pontaise les 21, 22, 23 et 24 juillet à 225, 300 et 400 mètres, sur 23 cibles. Le tableau en sera prochainement publié.

Des courses de chevaux, militaires et civiles, sont annoncées pour le 23 juillet après-midi, à Beaulieu.

Allemagne. — Les grandes manœuvres d'automne de cette année auront lieu à peu près comme précédemment. Un ordre du cabinet de l'empereur d'Allemagne a récemment déterminé les règles qui devront présider à l'établissement de leurs divers plans. Les commandants de corps d'armée, se basant sur les principes contenus dans cet ordre de cabinet, choisiront les lieux et les dates des réunions des troupes de leur région, suivant les convenances locales et l'état des récoltes.

Les manœuvres impériales seront exécutées par le 5° et le 6° corps. La partie du programme exécutée devant l'empereur sera la même que les années précédentes : une parade, une manœuvre de corps d'armée contre un ennemi marqué et trois jours de manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée. L'autre partie du programme sera exécutée d'après les prescriptions réglementaires. Les deux corps d'armée compléteront, suivant la pratique habituelle, leurs effectifs du pied de paix, déduction faite des soldats laissés dans les garnisons, en convoquant des hommes en congé dans leurs foyers au titre de la réserve.

La garde royale prussienne et les corps autres que le 5° et le 6°, exécuteront des manœuvres de corps d'armée en se conformant, pour la répartition du temps, aux indications réglementaires, qui subiront toute-fois quelques modifications de détail. Ainsi, la période des exercices d'école par régiment sera raccourie de deux jours, six au lieu de huit, et ces deux jours seront reportés aux exercices de division, dont la durée totale sera, de même que l'année dernière, de treize jours au lieu de onze.

Les manœuvres spéciales de cavalerie auront encore, cette année, un développement considérable. On réunira, dans les 4°, 7°, 11° et 15° corps d'armée, les régiments qui en font partie ou qui y sont stationnés pour en former des divisions de manœuvre appelées à s'exercer par brigade et division. On attachera à chaque division une batterie à cheval et les 5° escadrons pourront servir à compléter le nombre normal des régiments. L'empereur se réserve la nomination au commandement des divisions de cavalerie.

Des voyages de cavalerie auront lieu dans les 2°, 8°, 9°, 10°, 11°, 14° et 15° corps d'armée.

Enfin, il y aura des exercices de pontonniers, d'une durée de trois semaines, près de Coblentz, sur le Rhin. 11 compagnies y prendront part.

Les manœuvres de corps d'armée et celles des divisions de cavalerie devront être réglées de manière que toutes les troupes appelées à y participer soient rentrées dans leurs garnisons avant le 18 septembre.

Autriche-Hongrie. — D'après le Bulletin officiel de l'armée, les manœuvres du camp de Bruck auront lieu, cette année, du mois de mai au mois de septembre, en cinq périodes. On y réunira successivement, par fractions plus ou moins importantes, les diverses troupes des garnisons de Vienne et Presbourg, Comorn, Neusdtadt et environs.

Les manœuvres ont commencé le 2 mai; les troupes indiqués ci-après doivent y être réunies:

Première période (du 2 mai au 3 juin), les 17°, 32°, 38° régiments de ligne et le 7° bataillon de chasseurs, sous le commandement du généralmajor Hempfling.

Deuxième période (du 4 juin au 7 juillet), les 52°, 58°, 63° régiments de ligne et deux escadrons du 8° dragons, sous le commandement du général-major von Deesy.

Troisième période (du 8 juillet au 9 août), les 34°, 47°, 53° régiments de ligne, le 3° bataillon de chasseurs tyroliens, deux escadrons du 8° dragons, sous le commandement du général-major von Metz.

Quatrième période (du 10 au 25 août), tous les corps d'infanterie qui auront pris part à la troisième période, plus le 4° régiment de réserve, le 25° bataillon de chasseurs, les six escadrons du 8° dragons et quatre batteries du 10° régiment d'artillerie de campagne. Le camp restera commandé pendant la quatrième période par le général-major von Metz.

Cinquième période (du 26 août au 3 septembre), le 49° régiment de ligne ainsi que les 71° et 72° régiments de réserve appartenant à la 14° division d'infanterie (Presbourg), le 29° régiment de ligne, les 42° et 26° régiments de réserve appartenagt à la 33° division d'infanterie (Comorn), deux escadrons du 6° hulans, quatre batteries du 40° régiment d'artillerie de campagne, une compagnie de pionniers et quatre escadrons du train. Toutes ces troupes seront placées sous les ordres du feld-maréchal lieutenant von Franz.

Pendant les trois premières périodes, on exécutera des exercices de compagnie, de bataillon, de régiment et de brigade; pendant les deux dernières, des manœuvres de divison. De plus, il y aura, du 23 août au 3 septembre, de grandes manœuvres de cavalerie auxquelles seront convoqués: la 16° brigade de cavalerie (général-major Fricke), 2° dragons et 11° hussards, la 17° brigade de cavalerie (général-major Lichtemberg), 14° dragons et 16° hussards, et deux batteries à cheval du 11° régiment d'artillerie de campagne.

Italie. — Cette année, deux corps d'armée manœuvreront, d'abord isolément pendant une période d'environ sept jours, puis l'un contre l'autre pendant une autre semaine, sous la direction supérieure du lieutenant-général Cosenz. Le théâtre des opérations sera probablement la partie N.-O. du territoire de la division militaire de Pérouse. Les corps d'armée seront composés comme suit:

Premier corps d'armée.

Commandant en chef: Bertrole Viale, lieutenant-général de cavalerie. 1^{re} division. Commandant: Gerbaix de Sonnaz, lieutenant-général de cavalerie.

Brigade royale: régiments n° 1 et 2.

Brigade calabraise: régiments n° 59 et 60.

2º division. Commandant: Comte Canera di Salasco, lieutenant-général.

Brigade de Casale : régiments n° 11 et 12. Brigade de Pise : régiments n° 29 et 30.

Troupes supplémentaires. 3 bataillons du 7° régiment de bersagliers. Régiment n° 18 de cavalerie de Plaisance.

Deuxième corps d'armée.

Commandant en chef: Bruzzo, lieutenant-général de cavalerie.

1^{re} division. Commandant: Marquis Colli di Felizzano, lieutenant-général.

Brigade de Livorno: régiments n° 33 et 34. Brigade de Lombardie: régiments n° 73 et 74.

2º division. Commandant: lieutenant-général Maraldi.

Brigade de Ravenne: Régiments n° 37 et 38. Brigade de Reggio: Régiments n° 45 et 46.

Troupes supplémentaires. 3 bataillons du 1^{er} régiment de bersagliers. Régiment n° 2 de cavalerie : Royal Piémont.

Les fractions de l'artillerie et du génie devant prendre part aux manœuvres seront ultérieurement désignées.

Espagne. — Un récent n° de l'Illustracion militar publie la description et le dessin de nouvelles tentes de campagne, dites Alphonsines, inventées par M. de la Rosa Y Ruano, qui paraissent fort ingénieuses et qui ont subi avec succès plusieurs expériences. Il y a un modèle rectangulaire pour la troupe et un conique pour les officiers. L'un et l'autre ont cependant l'inconvénient d'exiger l'usage des fusils et des bayonnettes pour supports des morceaux de toile.

Dans les dernières livraisons de la Revista cientifico-militar, de Barcelone, nous remarquons, outre des chapitres fort intéressants de bibliographie et de chronique militaire de divers pays, une remarquable étude de M. Luis Garcia Martin sur Gibraltar et l'examen détaillé du système de fortifications des principaux pays de l'Europe, d'après le Bulletin de la réunion des officiers.

Tunisie. — M. le général en chef Forgemol a demandé au ministre que les troupes du corps d'occupation de Tunisie soient pourvues d'une tenue d'été. Cette tenue se composera d'un pantalon de treillis, d'un bourgeron en toile et d'une ceinture de laine par dessus ce vêtement. Les officiers porteront le veston de flanelle. Les cavaliers garderont le pantalon de drap pour le service à cheval. Quant à la coiffure, il est question d'adopter un casque semblable à celui qui est en usage dans l'armée anglaise des Indes, déjà en usage dans l'infanterie de marine française et dans divers corps d'officiers en Tunisie, qui tous s'en trouvent bien, dit l'Armée française.